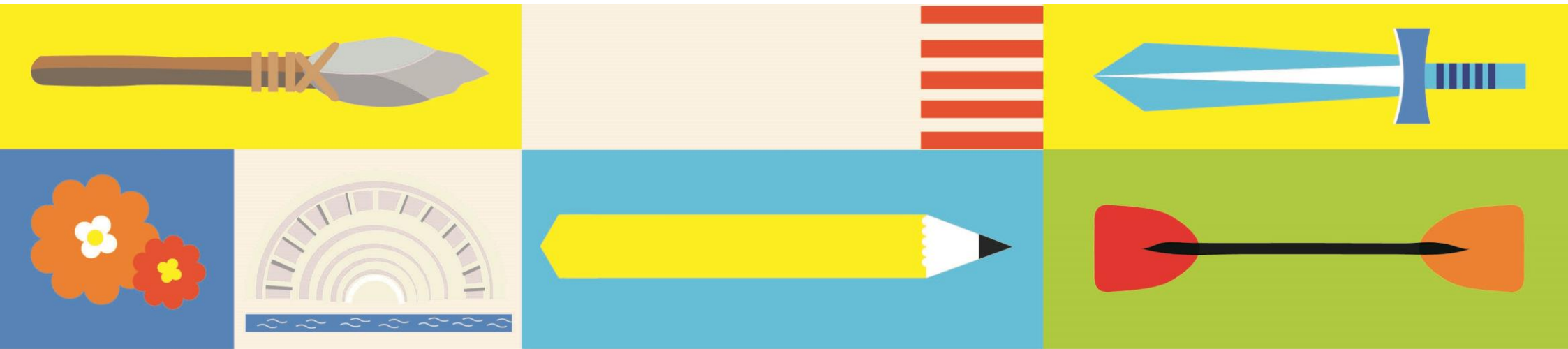




Charte qualité

Patrimoines et jeune public en Ardèche

Parce qu'ici la culture est notre seconde nature...



Préambule

Passerelles patrimoines est un réseau aujourd'hui porté par l'**Agence de développement touristique** de l'Ardèche et animé par les **acteurs du patrimoine en Ardèche** :

- La Commune d'Ornac, pour le compte de la Cité de la Préhistoire (Musée de France) ;
- Le Département de l'Ardèche, pour le compte de MuséAl (Musée de France) ;
- le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche, gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche ;
- le Syndicat mixte du Vivarais méridional pour le compte du Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional ;
- le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche;
- la Société d'exploitation de la réplique de la Caverne du Pont d'Arc, pour le compte de la Caverne du pont d'Arc.

Chacun d'eux est reconnu pour la qualité de ses actions et de son offre de médiation culturelle et scientifique ; ils répondent à ce titre à des labels et appellations parmi les plus exigeants.

A travers la création et l'animation de Passerelles patrimoines, les membres du réseau souhaitent tisser des liens entre les sites naturels et culturels, croiser les époques et les regards et faire découvrir autrement le patrimoine au jeune public dans le cadre de séjours ou sorties à la journée (scolaires ou loisirs). Pour ce faire, ils mobilisent tout un réseau de partenaires ponctuels, qu'ils soient acteurs culturels, hébergeurs, transporteurs, etc. également reconnus pour la qualité de leurs services.

Cette démarche s'inscrit dans une mission de service public tant à destination du territoire, pour lequel elle favorise ainsi les synergies, qu'à destination de toute personne ou structure, responsable de groupes d'enfants, désireuse de favoriser la rencontre entre le jeune public et le patrimoine.

La Charte qualité « Patrimoines et jeune public en Ardèche », témoigne ainsi de de la volonté des membres du réseau Passerelles patrimoines et de leurs partenaires, de tout mettre en œuvre pour accueillir et éveiller le jeune public au patrimoine en Ardèche.

Elle s'adresse aux membres et partenaires du réseau Passerelles patrimoines qui, en la signant, s'engagent, d'une part, à délivrer une offre de qualité et adaptée aux attentes du jeune public et d'autre part, à soutenir et valoriser le dispositif Passerelles patrimoines.

Elle s'adresse au public, enseignants, accompagnateurs de groupes d'enfants, auprès de qui elle garantit la qualité de l'offre qui leur est faite, ainsi que son adaptation à leurs attentes.

La Charte qualité « Patrimoines et jeune public en Ardèche » a pour Objectifs de :

- **Engager** les membres et partenaires du réseau dans une démarche commune de service public, favorisant la rencontre du jeune public avec le patrimoine naturel et culturel.
- **Identifier** les différentes formes de partenariat au sein du réseau « Passerelles patrimoines Ardèche ».
- **Garantir une offre de qualité et adaptée au jeune public**, qu'il s'agisse des activités proposées ou des services complémentaires à la découverte du patrimoine.
- **Promouvoir** la destination Ardèche/Patrimoine auprès du jeune public.

Ensemble, nous partageons des **valeurs** communes et une **méthode**

Le réseau Passerelles patrimoines a été créé dans le but de favoriser **la rencontre** entre le jeune public et le patrimoine naturel et culturel de l'Ardèche.

Notre réseau privilégie **la découverte sensible**, par une approche concrète du **terrain**.

Nos membres et partenaires sont en mesure de **s'adapter aux attentes du jeune public**.

Passerelles patrimoines mobilise **des professionnels de la médiation du patrimoine** naturel et culturel. En ce sens, les journées et séjours proposés par le réseau sont avant tout conçus en fonction de la pertinence de leurs **contenus scientifiques et pédagogiques**.

Nous associons dans nos programmes des **partenaires techniques** en mesure d'apporter des services complémentaires à la découverte du patrimoine, tels que l'hébergement, le transport, le sport, le spectacle vivant, etc.

Répondant à **une mission de service public**, Passerelles patrimoines se met au service des accompagnateurs de groupes d'enfants en les accompagnant dans l'organisation de leurs séjours afin que ces derniers puissent entièrement se consacrer à l'élaboration des programmes et aux contenus des activités.

Un fonctionnement **collégial** et une **gouvernance partagée**

1. Le respect de la Charte dans le fonctionnement du réseau est soumis au contrôle d'un **comité de suivi composé des :**

- membres du réseau
- et des partenaires institutionnels experts du réseau, mobilisés en fonction des sujets à traiter, à savoir :
 - la DRAC Rhône-Alpes
 - la DSDEN Ardèche
 - la DAAC du rectorat de l'académie de Grenoble
 - la DDSCPP 07 / Jeunesse et sports
 - le Département de l'Ardèche
 - l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche

Le comité de suivi se réunit une fois par an, généralement au printemps, et donne un avis technique sur les candidatures d'adhésions, la qualité de l'offre réseau, son évolution, etc.

2. Le **comité de pilotage du réseau analyse et entérine les propositions du comité de suivi (intégration de nouveaux membres, évolution de la Charte, etc.), décide des orientations à prendre pour le réseau.** Il est composé des :

- membres du réseau (membres fondateurs et nouveaux membres)
- partenaires institutionnels financiers signataires de la charte

Les membres du comité de suivi participent à titre consultatif au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit deux fois par an minimum : généralement au printemps (à la suite du comité de suivi et pour la préparation budgétaire) et en fin d'année (validation budget + bilan année N et programmation N+1).

3. La gestion des affaires courantes est confiée au **comité de direction,** composé des représentants techniques de chaque membre . Il se réunit chaque trimestre.

4. Les membres ponctuels, les partenaires techniques ainsi que les médiateurs culturels des membres sont mobilisés dans le cadre de **groupes de travail thématiques**

Les signataires de la Charte et leurs engagements

La présente *Charte qualité* identifie trois catégories de signataires impliqués dans le réseau Passerelles patrimoines :

1. Les **membres**, qui doivent être porteurs d'une offre de médiation du patrimoine naturel et culturel
2. Les **partenaires** (intervenants ponctuels, hébergeurs, transporteurs ou commerciaux) qui apportent une prestation spécifique complémentaire de celle des membres
3. Les **partenaires institutionnels** (experts ou financiers), qui accompagnent le réseau dans son fonctionnement et son développement.

Chaque signataire mobilise ses compétences et intervient dans son champ d'action propre, en lien avec l'ensemble des intervenants impliqués dans le cadre des séjours Passerelles patrimoines. Il bénéficie des services apportés par Passerelles patrimoines en contrepartie desquels il s'engage à respecter un cahier des charge spécifique à sa catégorie et à participer au fonctionnement du réseau.

Acteurs	bénéficient de :	Et s'engagent à :
<p>Membres <i>(4 fondateurs, musées, sites naturels, sites culturels, etc.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • du service mutualisé de réservation ; • d'une visibilité maximale sur les supports de communication ; • des outils de réflexion collective (groupes de travail, formations, temps d'échanges professionnels, etc.). 	<p>Respecter le cahier des charges propre aux Membres du réseau qui impose notamment à ses signataires de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • proposer des contenus scientifiques validés ; • proposer un accompagnement professionnel aux enfants ; • assurer le respect des normes de sécurité et d'encadrement ; • proposer une offre de médiation adaptée à chaque niveau scolaire ; • jouer le jeu du réseau ; • offrir une disponibilité de service au moins 9 mois sur 12 ; • appliquer des tarifs permettant l'accès de chacun à l'offre Passerelles patrimoines. • Participer au fonctionnement et à l'autofinancement du réseau
<p>Partenaires ponctuels <i>(Intervenants sportifs, musée ou site culturel, troupes de théâtres, conteurs, etc.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • du service mutualisé de réservation ; • d'une visibilité ponctuelle de leur offre sur les supports de communication (uniquement dans le cadre des séjours et actualités qui les concerne). 	<p>Respecter le cahier des charges propre aux partenaires ponctuels du réseau qui impose notamment à ses signataires de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • proposer des contenus scientifiques validés ; • proposer un accompagnement professionnel aux enfants ; • assurer le respect des normes de sécurité et d'encadrement ; • proposer une offre de médiation adaptée à chaque niveau scolaire ; • jouer le jeu du réseau ; • offrir une disponibilité de service au moins 9 mois sur 12 ; • appliquer des tarifs permettant l'accès de chacun à l'offre Passerelles patrimoines. • Participer au fonctionnement et à l'autofinancement du réseau

Acteurs	bénéficiaire de :	Et s'engage à :
Partenaires hébergeurs	<ul style="list-style-type: none"> du service mutualisé de réservation ; d'une visibilité ponctuelle de leur offre sur les supports de communication (uniquement dans le cadre des séjours et actualités qui les concernent) ; des outils de réflexion collective (groupes de travail, temps d'échanges professionnels, etc.). 	<p>Respecter le cahier des charges propre aux partenaires hébergeurs du réseau qui impose notamment à ses signataires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> assurer le respect des normes de sécurité et d'encadrement ; être reconnu comme accueil collectif de mineurs et proposer une offre adaptée aux publics « scolaire » et « loisir » (agrément Jeunesse et sport, figurer dans le répertoire de l'Education Nationale, etc.) ; jouer le jeu du réseau ; offrir une disponibilité de service au moins 9 mois sur 12 (pour les hébergements en dur) ; appliquer des tarifs permettant l'accès de chacun à l'offre Passerelles patrimoines Participer au fonctionnement et à l'autofinancement du réseau
Transporteurs	<ul style="list-style-type: none"> du service mutualisé de réservation ; d'une visibilité ponctuelle de leur offre sur les supports de communication (uniquement dans le cadre des séjours et actualités qui les concernent). 	<ul style="list-style-type: none"> assurer le respect des normes de sécurité et d'encadrement ; jouer le jeu du réseau ; offrir une disponibilité de service au moins 9 mois sur 12 ; appliquer des tarifs permettant l'accès de chacun à l'offre Passerelles patrimoines
Commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> de la centralisation de l'information et de la conception de séjours par Passerelles ; d'une visibilité ponctuelle de leur offre sur les supports de communication (uniquement dans le cadre des séjours et actualités qui les concernent). 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter et appliquer les termes de la convention signée en 2017.
Partenaires experts (DSDEN, DAAC, DDCSPP, Services du CD, DRAC, , etc.)	<ul style="list-style-type: none"> d'une visibilité permanente sur le site portail et les supports de communication, en tant que partenaire institutionnel du réseau ; d'une représentation au sein du comité de suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> valoriser le réseau et la Charte qualité ; apporter une aide technique au réseau, en s'impliquant notamment dans la commission d'évaluation.
Partenaires financiers (Conseil régional, Conseil départemental, Europe, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> d'une visibilité permanente sur le site portail et les supports de communication, en tant que partenaire institutionnel du réseau ; d'une représentation au sein du comité de pilotage. 	<ul style="list-style-type: none"> valoriser le réseau et la Charte Qualité apporter une aide financière au réseau convenir d'un conventionnement pluriannuel

Je soussigné,
représentant

Accepte les termes de la Charte Qualité Patrimoines et jeune public en tant que :

Membre

Partenaire ponctuel

Partenaire technique Hébergeur

Partenaire technique Transporteur

Partenaire technique Commercial

Partenaire institutionnel Expert

Partenaire institutionnel Financier.

Fait le....., à.....

Signature :